

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : 23 OCT. 2023

Séance du 12 octobre 2023

Date de convocation : 28 septembre 2023
Date d'affichage : 28 septembre 2023

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 29
Nombre de voix exprimé : 37

L'an deux mille vingt-trois et le douze octobre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Geneviève Jean, Jean-Marc Brabant, Catherine Serra, Jacques Natta, Séverine Maugan-Curnier, Alain Gouirand, Joëlle Richaud, Jean-Louis Robert, Alain de Villebonne, Mylène Garcin, Gregory Risbourg, Marc Duval, Valérie Grange, Marc Jaubert, Samantha Khalizoff, Alain Gueydon, François Bonnet, Brigitte Margaillan, Nicolas Salerno, Béatrice Paumier-Lallemand, Nathalie Le Bouc, Jean-Luc Borel (Présent de la délibération n°1 à la délibération n°6, absent à la délibération n°7, Présent de la délibération n°8 à la délibération n°24), Romain Brette (Présent de la délibération n°1 à la délibération n°6, absent de la délibération n°7 à la délibération n°8, Présent de la délibération n°9 à la délibération n°24), Franck Laroche, Richard Rouzet, Serge Robin, Brigitte Pascal-Freytag, Josiane Maurin,

Procurations de : Eve Maurel à Alain Gouirand, Josiane Panattoni à Jacques Natta, Emilie Bastie à Jean-Marc Brabant, Pierre Aubois à Geneviève Jean, Mariane Domeizel à Samantha Khalizoff, Rose-Marie Dumontier à Jean-Luc Borel, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch, Jean-Paul Grouiller à Romain Brette

Absents et excusés : Géraud de Sabran Pontevès, Philippe Egg, Michel Partage, Anne-Marie Dauphin,

Madame Nathalie Le Bouc est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2023-101
Contrat d'Objectif Territorial - Avenant

Rapporteur : Catherine Serra

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la délibération n°2021-001 du 28 janvier 2021 approuvant le PCAET ;

Vu la délibération n°2021-125 du 16 décembre 2021 approuvant la convention de financement avec l'ADEME dans le cadre du lancement du contrat d'objectifs territorial à l'échelle du territoire ;

Vu la convention de financement avec l'Ademe visant le lancement d'un contrat d'objectifs territorial à l'échelle de la Communauté Territoriale Sud luberon ;

Vu les statuts de COTELUB ;

COTELUB a approuvé son Plan Climat Air Energie Territorial le 28 janvier 2021.

Dans la continuité d'une politique de développement de territoire maîtrisé, harmonieux et équilibré visant à préserver et valoriser un territoire d'exception, COTELUB a souhaité lancer, avec le soutien financier de l'ADEME, un contrat d'objectifs territorial. Les conditions et modalités ont été définies par une convention entre COTELUB et l'ADEME.

Depuis la signature du contrat le 10 décembre 2021, des évolutions ont rendu nécessaires une modification de la convention initiale.

Il s'agit notamment de :

- Décaler la date de démarrage de réalisation de l'opération telle que décrite en annexe technique et la durée contractuelle de l'opération, ce qui modifie en conséquence le calendrier des tâches, jalons et résultats figurant en annexe technique ;
- Modifier la formule de calcul de la progression attendue en fin de COT sur les référentiels Climat-Air-Energie et Economie Circulaire ;
- Préciser les objectifs régionaux à atteindre en fin de COT.

Ces évolutions rendent nécessaires la signature d'un avenant à la convention.

Madame le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver le présent avenant à la convention de financement avec l'ADEME visant le lancement d'un contrat d'objectif territorial.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant.
D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- **D'approuver** le présent avenant à la convention de financement avec l'ADEME visant le lancement d'un contrat d'objectif territorial.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

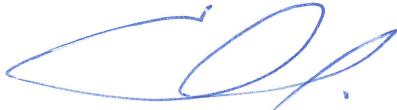
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

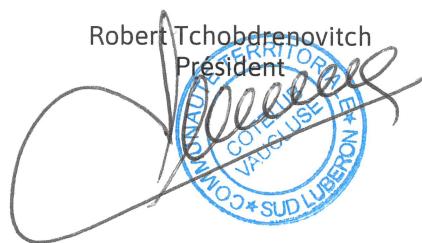
37 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Nathalie Le Bouc
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch
Président


The blue circular stamp contains the text: "COUVENTION", "ADEME", "TERRITORIAL", "COTÉ", "VAUCLUSE", "SUD LUBERON", and "CONSEIL COMMUNAUTAIRE".